1re L.
Lüe deux fois

Remarques Sur le Memoire de M. Péan

L'Academie m'ayant chargé de dire mon sentiment Sur 2. observations d'accouchemens dont l'auteur est M.e Raffatin Sage femme pensionnée de la ville de Nevers, j'en ai fait le rapport le 13. Aoust dernier et dans la deuxiéme observation au Sujet d'un Enfant situé lateralement, une Epaule accrochée Sur la Simphise des os Subis et l'autre portant Sur la Saillie de l'os Sacrum, j'ai fait les deux remarques Suivantes.

Dans la premiere j'ai dit que M.e Raffatin avoit eu tort de proposer de retourner l'Enfant lorsque la tête touchoit a la vulve parce qu'alors il est impossible d'en venir a bout quand les Eaux Sont ecoulées, on ne le pouvoit faire qu'aux Sepens de la vie de l'Enfant dont on ecraseroit la tête puisqu'alors elle en a vuide et qu'elle remplit le vagin, j'ai ajouté qu'il est même etonnant que cet accident ne lui Soit pas arrivé en faisant les recherches par lesquelles elle a decouvert que l'Enfant avoit la face laterale et les Epaules croisant le Bassin. a cette occasion M. Péan

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 39. n°. 13

L.re S.

a dit que dans ce Cas Sa methode etoit d'aller chercher les pieds et qu'il remplissoit; Je lui ai objecté que dans celui dont il est ici question la tête remplissant le vagin, cela etoit presque impossible, il a invité et M. Andouillet qui presidoit l'a fait inscrire pour donner ses observations.

Le vingt un octobre Suivant M. Séau a lû un memoire qui a pour Titre, observations & reflexions Sur trois accouchemens contre nature, la tête engagée dans le vagin et avoit exigé le Grand Secours Sur bras Sacrum et Sub.

Ce Memoire tendant a informer mon rapport, j'ai prié l'academie de me le communiquer, en conséquence je vais avoir l'honneur de lui faire part de mes remarques.

Le Memoire de M. Séau peut etre divisé en trois parties, Scavoir, un avant propos, trois observations et des reflexions.

L'avant propos ne fait qu'annoncer ce qui est discuté dans les observations, ainsy

Je n'insisterai pas actuellement sur cette partie, me reservant d'en parler dans la suite, je passe à la deuxième, dans laquelle M. Séau expose l'espece d'accident auquel il a fallu qu'il remediat, la methode qu'il a employé pour terminer l'accouchement et la reunpite.

Voicy l'exposé de
M. Séau

" Une femme agée de 24. ans a terminé de neuf
" mois de son premier enfant, bien conformée mais
" de petite taille et foible de tempérament fut appellée
" M. Séau la nuit du 9- au 10- octobre 1751. et M.me
" Bertaud Sage femme qui avoit déjà passée deux
" jours et deux nuits auprès de la malade, lui dit
" que les Eaux s'étoient evacuées depuis 24. heures
" que peu de tems après la tête s'étoit engagée
" sous les os pubis et qu'en consequence elle avoit
" espéré et promis un heureux accouchement, mais
" que depuis plusieurs heures les douleurs ayant
" cessé d'être favorables, elle l'avoit fait saigner
" du bras quoiqu'elle l'eut été trois fois dans

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

4.e

" le cour de la grossesse et que pour reveiller les
" douleurs, elle lui avoit fait prendre des lavemens
" stimulans, qu'enfin la malade etant fatiguée
" ainsy qu'elle de toutes ces tentatives inutiles, elle
" s'étoit determinée a demander du secours; d'après
" cet exposé de la Sage femme sa déposition par et
" Séan auquel il n'y a rien a dire, il ajoute qu'il
" examina la malade, lui trouva le Soul bon, point
" de fièvre, le ventre douloureux particulierement
" vers la partie droite de la region hipogastrique
" qui etoit plus elevée, il dit que comme il y avoit
" du tenesme que la Tête de l'Enfant appuyoit sur le
" Subis, il Soupçonna la vessie pleine, en consequence
" il Sonda la malade ayant degagé autant qu'il
" fut possible le canal de l'uretre en repoussant la
" Tête de l'enfant sur les Sacrum (Circonstance
" bien essentielle comme on le verra dans un instant)
" il tira environ une Sonte d'urine bien conditionnée
" et la tumeur disparut, ce qui prouve que c'étoit la
" Vessie qui formoit cette Tumeur, et qu'en ce Sens
" M. Séan avoit rencontré juste, il dit ensuite que

5ème

" Pour reconnoitre les obstacles qui S'opposoient a
" la Sortie de l'enfant, il introduisit Sa main
" droite bien ointe de beure dans le Vagin dilatant
" toutes les parties qui en etoient Susceptibles & la
" porta jusque dans la matrice entre la tete
" de l'enfant et l'os Sacrum

Me Voici arrivé au point que j'ay annoncé ci dessus
" en effet M. Bean dit que pour Sonder la
" Malade il avoit repoussé la tete qui appuyoit
" Sur le pubis ace qui dit Sur l'os Sacrum et qu'il
" avoit introduit Sa main dans le Vagin pour le
" dilater, or Si la tete appuyant Sur l'os pubis a été
repoussé Sur l'os Sacrum, que la main ait été
introduite dans le Vagin pour dilater toutes les parties
qui en Sont Susceptibles, comment Se peut il faire
que la tete de l'enfant fût engagé d'environ deux
pouces Sous les os pubis, et par Conséquent a vuë
et que l'occipital fût appuyé Sur la branche de
l'ischium du coté gauche de la mere, et la face
du coté droit, cela n'est pas possible, et en Se
rapportant a la description que M. Bean fait, il ne
peut y avoir qu'une portion du Casque osseux
d'engagé dans la partie Superieure du Vagin et
il resulte de la que la tete n'etoit point engagé
de deux pouces et n'etoit point a vuë

6eme

« Suivons M. Sean dans ce qu'il va faire pour
« terminer l'accouchement, il dit qu'a laide d'une partie
« des Eaux qui Etoient resté dans la matrice il
« porta Sa main plus avant, qu'il ne trouva nul
« obstacle du coté dela mere, qu'il ne reconnût d'autre
« Cause du retardement de la Sortie de l'enfant que Son
« obliquité, et il ajoute que la matrice ne Serroit pas
« la tete par Son orifice, mais que Son corps
« par Sa Contraction Spontané Serroit le col de l'enfant
« Ce qui rendoit l'introduction dela Main difficile; en
« Comparant ce dernier enoncé avec le commancement
« de Sesposé ou M. Sean dit que la tete Etoit assis
ou ne Sçait pas Si le col dela Matrice est en
deca ou en dela, on Sçait decidement en bonne
pratique que jamais le corps de la Matrice
Repent Serrer le col de l'enfant, parce que
les Epaules qui montent presque toujours
aux oreilles ne peuvent laisser l'entre tete
et la tete qu'une distance Capable
de recevoir les Extremité du museau

7.e

Sa Majesté de la matrice ou tout au plus les premiers replis de cette partie ; N'importe, je passe sur cette contradiction et suivons M. Séau dans les recherches qu'il faisoit pour se décider à prendre un party, sa main parvenue dans la matrice quoiqu'avec difficulté lui apprit que l'enfant n'étoit pas mort, s'en étant assuré en touchant le cordon ombilical ; on s'attend sans doute que M. Séau ayant sa main dans la matrice la tête de l'Enfant repoussée sur les Sacrum, il en saisissoit un pied pour l'amener au dehors afin de terminer méthodiquement l'accouchement, mais Non, il nous annonce qu'étant à ce point il ne poussa pas plus loin ses recherches, mais que sentant la nécessité de se débarasser promptement la mala de, il se détermina à mettre en usage un moyen qui lui a toujours réussi et qu'il n'a vû décrit dans aucun auteur, M. Séau a oublié ici qu'en annonçant ce moyen dans son avant propos, il s'est exprimé en ces termes, j'avoue que ce moyen peut avoir été tenté en vain et que la plupart des auteurs

BIBLIOTHEQUE

8.e

// Dratiticus lui est regardé, Simon comme impossible
// dumoins comme très difficile et comme exposant
// la Mere et l'Enfant a des dangers presque sures;
// il ne cite a la verité aucun auteur mais il en plus
que probable qu'il en pouvoit citer; S'il l'eut fait
la contradiction auroit été très manifeste et S'il ne le
pouvoit pas parce qu'aucun auteur n'a dit ce
que M. Séan leur prete, pourquoi le croit-il fait
parler? qu'il se tire S'il le peut de ce dilemme, Nous
allons en attendant lui voir disposer son appareil
pour terminer l'accouchement, et afin de le suivre
bien exactement rappellons nous qu'il tira sa main
de dans la matrice au moment ou'il devoit lui
être très facile de saisir un pied, et pourquoy
faire? pour demander trois aulnes de Rubans
// de fil d'hollande d'un pouce de large qu'il coupa
// en deux, puis il les graissat de Beure & les
// reservat pour appliquer en cas de besoin deux
// Cas au dessus des malleoles. [illegible] il fit dresser un Lit a
La hauteur de son Coude etant debout afin

9.e

d'operer plus facilement et de n'être point gené,
// qu'il fit garnir ce lit de deux paillasses et d'un
// dur matelas pour qu'il fut plus ferme; ce lit
// preparé la malade y fut située horizontalement
// la tete plus elevée que les reins, et les fesses entierement
// hors du Lit, elles ne devoient donc porter sur rien,
il est vrai qu'il plaça deux aides a chaque extremité
// et qu'il recommanda a ceux qui etoient chargés des
// inferieures d'approcher les talons des fesses et
// d'ecarter assés les cuisses pour qu'il ne fut pas
// incommodé dans sa manoeuvre, mais on observa pas
que ces aides soutinssent le derriere de la souffrante
et on doit sentir que cette précaution est nécessaire.
Donnons toute notre attention au manuel qu'il a
employé pour terminer cet accouchement, il dit
// qu'il porta la main gauche entre le vagin et la tete
// de l'Enfant et que penetrant plus avant et un peu
// de coté (etoit-ce du coté de la face ou du coté de
l'occipital) nous n'en savons rien) il saisit la
// cuisse droite qu'il ploya sur le ventre, sans doute il
// avoit voulu dire qu'il trouva ployé sur le ventre.
N'importe, M. Séün saisit la jambe ensuite

Le pied quil tira entre ses doigts dans le vagin et
il y prose un des Lacs quil avoit preparé, ce nedut
pas être sans peine quoiquil n'en parle pas
car il n'y a pas d'accouchemens experimentés qui
n'ait eprouvé des difficultés considerables a mettre
un Lac sur le pied d'un Enfant lorsque ce pied est
encore dans le vagin et non hors de la vulve, —
quoiquil en soit le Lac dont le nœud Coulant avoit
été preparé fut mis au dessus des Malleoles &
tandis quil le serroit a per pour l'appuyer il
donna les cheveux a tenir a la Sage femme ce qui etant
fait il Saisit lui même le Lac de la main gauche
d'aper loin pour n'être pas obligé de croiser les mains,
precaution Sage, et en le tirant doucement il reprima
la tête avec les doigts de la main droite et en grand
soin que ces mouvemens se fissent en même tems
voila un mecanisme si ordinaire et si vrité qu'il est
+ cherche etonnant que M. Sean a Sen faire un merite
personnel car il est aisé de comprendre que s'il ne
s'y fut pas pris de cette facon il n'auroit pas fait
changer la situation de l'Enfant comme il le dit
lui même, en effet il s'apercut que a mesure que
la jambe sortoit, la tête se retiroit sous le Subic,

11.e

" qu'il continuoit de repousser cette Tête jusqu'à ce qu'elle
" fut hors de la portée de ses doigts, que pour lors la
" jambe se trouva assez dégagée pour qu'il lui fut
" possible de la saisir avec la main garnie d'un Linge;
qu'il me soit permis de dire que ces détails ne sont
nécessaires que quand on instruit des Eleves, quoiqu'il
en soit M. Séan vient par devoir du second Lac, et
" il tira l'enfant vivant sans que la tête éprouvât
" de nouvelles difficultés lui ayant fait prendre la
" situation nécessaire par la seule manière de le
" saisir dans la Matrice, il y auroit bien
quelques remarques à faire, mais pour éviter les
répétitions je remets à exposer mon sentiment
sur cet article lorsque je ferai l'analize des
Reflexions de M. Séan, il ainsi pour lui de nous
apprendre que l'enfant a été élevé, que la Mere s'est
bien portée et entr'autres choses depuis d'autres Enfants
qui sont venus sans difficultés, mais que M. Séan
ne dit pas avoir reçu, circonstance qu'il n'a pas
omise dans sa troisième observation.

Mais pourquoi M. Séan oppose-t-il cette
observation à mon rapport, et ce pour combattre

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

12.e)

ce que j'ai dit? ce rapport est sur un cas d'enclavement des Epaules de l'Enfant, et dans l'observation de M. Séau il n'est point question d'Epaules enclavées quoique le titre de son memoire le porte.

Quand a la deuxième observation, la femme qui en fait le sujet etoit grosse de neuf mois de son troisième Enfant, M. Séau rapporte qu'elle etoit
" de bonne taille, bien conformée de bon tempérament,
" et a la 24.e année de son age; et il ajoute qu'un de
" ses Confreres jouissant d'une grande reputation
" dans l'art des accouchemens, etoit auprès de lui
" malade depuis deux jours qui etoit le temps auquel
" les douleurs avoient commencées, le Confrere lui
" dit que les eaux etoient evaquées depuis environ
" dix huit heures et que depuis plusieurs heures
" les douleurs ne s'étoient point suivies, et avoient
" cessé d'être expulsives, qu'un calme trop long
" succedoit a chacune, et qu'enfin desesperant que
" cet accouchement put se terminer naturellement,
" il avoit tenté de retourner l'Enfant, mais que
" tout ce qu'il avoit pu faire pendant une heure
" et demie de tentatives, s'étoient borné a tirer

13.e

" un pied dans le vagin sans succès ; que les forces lui
" manquant il s'étoit déterminé à faire appeller M.
" Séau, lequel dit que cet exposé fini, son confrere
" (M. Jard) lui remit le pied qu'il avoit de la peine
" a empecher de rentrer dans la matrice, ce que M.
" Jard nie, il avoue qu'étant fatigué d'ailleurs il avoit
" fait grace a M. Séau de le venir joindre, et qu'il lui
" dit de mettre un Lac sur ce pied pour le tirer tandis
que de son autre main il repousseroit la tête qui
étoit peu descendue mais située obliquement. M.
Séau se mit donc a l'oeuvre suivant le Conseil de
M. Jard et non de son propre mouvement comme
il l'insinue ; N'importe, suivons le dans son
" operation, il dit qu'il pousa ses recherches et qu'il
" reconnut que la tête étoit engagée dans le vagin
" debordant le pubis et avancé, ce dont ne convient
" point du tout M. Jard, assurant comme je l'ai
déja dit d'après lui que la Tête étoit peu avancée,
et située obliquement. mais voicy le plus remarquable,
" M. Séau avance que le pied qui avoit été saisi et
" qui appuyoit sur les vertebres de la Mere étoit
" le pied droit et qu'en l'amenant dans le vagin

+ La plus grande partie du casque osseux etant dans le grand Bassin - - -

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

14.e

" il se trouvoit serré entre l'occipital et la branche
" de l'ischium gauche de la mere, conséquemment
" que la face etoit a droite, je n'ai rien a dire sur
ce exposé, M. Jard a pretendu qu'il n'etoit pas exact,
et qu'il n'est pas vrai qu'il ait tiré une heure et
demie sur ce pied, qu'il ne l'avoit pas tiré un demi
quart d'heure, que d'ailleurs il est très faux que
ce pied ait été tiré a contre sens de la flexion
naturelle, et que tout ce que M. Séan a avancé
sur cela est controuvé de sa part, c'est a M. Séan
a se justifier de ces imputations; moi il ne
permettra d'être surpris que (faisant ses
recherches sur la main dans la matrice, pour qu'il
dit que ce pied amené dans le vagin rentroit de
lui même et qu'il trouva ce pied qui etoit le droit
appuyé sur les vertebres de la mere) d'être
surpris dis je qu'il n'ait pas abandonné ce pied,
et qu'il n'ait pas saisi l'autre afin de terminer
l'accouchement suivant les regles de l'art, c'est
a dire dans le sens de la flexion naturelle: il
repondra peut être qu'il ne doutoit point que

15.e

l'Enfant ne fut mort, mais on croit il a fallu
qu'il en fut peu de mois sans doute, par conséquent
il auroit du agir comme si l'enfant eut été vivant,
et faire la faute d'autruy en admettant qu'elle eut
été commise. La femme qui fait le Sujet de la 3.eme
observation de M. Séau, le fit appeller le 18. mars
1759. cette femme qui avoit 41. ans, n'avoit que
quatre pied un pouce ou environ d'hauteur, mais
d'un bon temperament, fort grasse et grosse de son
premier Enfant et à terme depuis 9 mois, elle avoit pour
Sage femme Mr. Thibaudet laquelle suivant M. Séau,
lui rapporta que la malade etoit dans les douleurs
depuis la nuit du mercredy 13. au 14, que les douleurs
se declarerent dans les Reins et qu'en touchant elle
reconnut que l'orifice de la matrice etoit dilaté
du diametre d'un Ecu de 3.t la Sage femme que
j'ai vû dit que cet orifice etoit a peine dilaté du
diametre d'une piece de six Sols, quoique cette
difference put meriter attention je ne m'y arrêterai
pas; Soursuivons, les bords de cet orifice etoient
minces et molets, c'est toujours la Sage femme
qui parle, les Eaux s'y jettant bien ramassé ont

16.e

favorisé cette dilatation, malgré ces avantages les douleurs se sont ralenties dans le cours de cette journée, et les eaux n'ont commencé à s'évacuer que vers les 10. heures du soir, la Sage femme soutient qu'il n'en fut question que le lendemain 16. entre 6. à 7. heures du matin, qu'elle jugea à propos de percer les membranes parceque la Tumeur qu'elles formoient dans l'orifice diminuoit au lieu d'augmenter, qu'elle trouva les membranes très Cartilagineuses, et qu'il ne sortit en tout qu'une petite cuillerée d'eau, M. Séau au contraire donne à entendre dans le recit qu'il prete à la Sage femme qu'elles se sont écoulées près de 18. heures plutôt, d'ailleurs il semble roit qu'il s'en seroit écoulé beaucoup, tandis qu'il n'en sortit que très peu et beaucoup plus tard, je reme ferois par arreté à ces différences si elles n'influoient pas essentiellement sur la suite de son operation; Laissons tout ce qui se passa pendant les 24. heures avant que les Membranes fussent percées, et qu'il se fut écoulé une très petite quantité d'eau, parceque tout ce que fit alors la Sage femme

17.e

importe peu pour la suite, si on en excepte qu'on prétend qu'en conséquence il est survenu des douleurs à la faveur desquelles la tête de l'enfant s'étant avancé sur les os pubis on espera beaucoup, il est bon de remarquer que tout cecy n'est arrivé que le samedy 16. et que M. Séan fait dire plus haut à la sage femme que les douleurs se sont rapprochées la nuit du 14. au 15. que la dilatation a été parfaite dans cette même nuit et que la tête de l'enfant a descendu sur les os pubis tandis que 20. lignes plus bas il transporte cet evenement a plus de 24. heures auparavant la dite nuit du 15. au 16., au lieu de celle du 14. au 15. l'état de la malade de ce tems a peu près le même, le 17. au matin la sage femme ayant demandé du Conseil, on fit appeller successivement M.rs Ravenet, mon Pere et ensuite M. Séan, les deux premiers ayant examiné la malade l'un après l'autre et sans s'être vûs furent d'avis d'attendre encore quelque tems; M. Séan arrivé le dernier et qui trouva mon Pere chez la malade, proposa de se servir du forceps, ou de retourner l'enfant, il est vray qu'il

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

18.e

avoue qu'il penchoit pour ce dernier moyen. mais
avant que d'y venir, rapportons mot a mot Son
exposé, Je voulu dit il examiner moi meme l'Etat
de la malade, ayant touché Son Soulx, je le trouvai
foible, le ventre trés douloureux dans toute Son
etendüe me faisoit craindre que la Matrice ne fut
enflamée, la Region hipogastrique formoit une tumeur
qui me parut produite par l'urine retenüe dans
la vessie, et ce qui me confirmoit dans ce sentiment
etoit que la malade n'avoit point urinée depuis 30.
heures; il ajoute qu'il Sonda la malade, la Sage
femme Soutient le contraire, un des deux n'a menti
par force; mais poursuivons, M. Séau touche la
malade et il reconnut que les grandes Levres
excedoint de plus de moitié l'etat ordinaire, qu'elles
etoint fort Enflées et menacés de gangrene,
ce qui paroitroit trés probable Si mon Sexe et la
Sage femme ne Soutenoint le contraire; et M. Séau
porta ensuite les Doigts dans le vagin du coté
des branches de l'ischium, et en faisant le tour
il trouva une partie du Coronal et du parietal
gauche engagé entre le pubis, et la Tuberosité

19e

" de l'ischium du coté gauche de la Mere, l'autre
" partie du pariétal etoit tellement pressé par la
" Simphise du pubis, qu'il lui etoit impossible d'y
" introduire son doigt, mais entre l'autre pariétal
" et le Coxix, il lui fut assés facile de passer la main,
" et il put remarquer que le Col de la matrice etoit
" appuyé lachement sur la tête de l'enfant sans la
" serrer, ce qui auroit arrivé toute le soir que la
plus grande partie de la tête de l'enfant est entrée
dans le grand Bassin, par consequent fort peu
avancé dans le petit: verité que tous les bons (5)
Sçavans sçavent et que M. Séan ne peut
ignorer, par consequent il est obligé de convenir
que la tête n'etoit pas arrivé comme il le prétend;
N'importe, il nous dit qu'il eut de la peine a
introduire sa main dans la matrice, parceque
le Corps de cet organe suivant luy, serroit le Col
de l'Enfant, il en vint neanmoins a bout et même
jusqu'a aller toucher le cordon ombilical et que
" la pulsation des arteres l'assura que l'enfant
" etoit en vie; Lorsqu'on en est parvenu a cet endroit
de l'observation, on croit que M. Séan va dire

que ses doigts etant prés des genoüils de l'enfant, il en saisit un, ensuite la jambe, puis le Sieur pour faire sortir cette derniere partie et terminer l'accouchement suivant ce qu'il appelle sa methode, mais point du tout, on est trompé dans son attente comme dans sa premiere observation, on le voit continuer ses recherches et decouvrir que le corps de l'Enfant se portoit entiers du coté droit, ce qui rendoit le coté gauche plus libre, et que l'Epaule droite apuyoit sur l'os Sacrum; la Mere ne lui parut avoir aucun vice de conformation, et il n'appercut aucunes autres difficultés de l'accouchement que cette obliquité de l'enfant, generée par que cette cause bien reconnüe ne doive produire des difficultés, mais on sera obligé de n'accorder qu'une femme des Sieurs un pouce d'hauteur très grosse qui accouche pour la premiere fois d'un Enfant a terme et en vie a l'age de 24. ans peut bien y entrer pour quelque chose; ce fut alors que M. Jean ayant retiré sa main de dedans la Matrice, proposa de se servir du forceps, on detourna l'enfant,

21.e

" J'insistai dit il sur le dernier moyen parcequ'il
" m'étoit aussy familier qu'aux autres instrumens, il
" seroit à souhaiter que M. Séün se fut trouvé dans
la nécessité de se servir de l'autre moyen pour reconnoitre
la bonté, alors il seroit obligé de convenir que dans le cas
de la tête véritablement enclavée dans le petit excavation
avoüé et dans une situation oblique, cette tête n'étant plus
susceptible d'être repoussée dans la matrice par quelque
methode que ce soit, particulierement si les eaux sont
écoulées sans expulser la tête de l'Enfant; il seroit dis-je
obligé de convenir que le forceps est le plus sur moyen
pour le mettre à accouchement, avantageux en tout
égards, d'ailleurs pour être sauvé par cette
dite methode, peut on dire que cette methode soit
si familiere? mais sans doute, l'expérience est donc
oppposé, mais reprenons la suite de ce que dit M.
Séün, il dit par exemple lorsque j'ai le forceps en
presence, car il lui fait accompagner le forceps de cette
question, sçavoir si on auroit pu délivrer cette femme
sans doute la tête n'étoit pas assez avancée pour son
service, mais il semble que M. Séün auroit dû se
proposer lui même, quoiqu'il en soit il manoeuvre
comme dans les deux cas precedens, et au bout peu
de tems l'Enfant se trouve en état de naître

§ 4.e

Etre ajouté que la dame femme Lavallière le soutenoit
et qu'il sorte des preuves sur l'enfant qu'il a été
visiblement livré sur un pied, un sorte de matière que la
tête étoit très peu avancée dans le petit bassin,
et qu'il y avoit fort peu d'eau de levée, ce qui donne
pour prétexte de soupçonner cette tête, et d'autres
une des facilités à l'enfant de se donner
la matière étant retenue en boule; et de prouver
une preuve de l'impossibilité que cette tête ait pu
se rendre dans le petit bassin, puisque celui-ci
étoit bien enfoncé? Cela prétend oblique de
l'enfant sur cette tête, mais cette position a dû
être changée par la manœuvre qui a employé. Mr.
Levret, et alors on n'avoit plus que la volume de
l'enfant dont il n'a pas dit un mot, il y a plus lieu
juger comme a fait que cette grosse tête sur beaucoup
de volume a sorti, et l'accouchement n'en a été abrégé.

J'ai fait profondément aux Réflexions de M.
Levret, dit-il en parlant de cette observation
de M.me [illegible] avec la mienne, on verra facilement
que les faits étoient exactement semblables, l'accouchement
de part et d'autre parvenu devoit être de plus facile,
les obstacles qui retenoient l'enfant venu à de la

// pare de cet article et de les Sucesseurs dans lequel les
// Epoux se donnoient mutuellement la Jouissance de la
// totalité ou d'une Quotité des Biens, et qui n'a point varié
// sur ce point de la Loi, on a senti la nécessité de cet
// Article.

Cette question du premier Alinéa des Mrs. Tronchet, présente deux points également intéressans, j'ai déjà répondu au 1.er en disant que la première observation ne regardoit point au Titre des Successions et qu'elle n'étoit applicable à celle de la Femme de Nevers que pour l'obligation de la Dote, que la seconde partie de cet Article qu'il expose dans les Termes et tout prévu par celui cy, je ne m'y arrêterai donc pas.

Le premier de dire dans le second point que la Femme de Nevers les Effets de la Succession ont été par tout insuffisans et qu'après en avoir satisfait longtems les Effets on a senti la nécessité de la Loi, mais parce qu'il a cessé pour la Femme de Nevers dans le tems qu'il expose, doit il s'ensuivre qu'il soit de même pour tous les Successeurs dans un cas semblable ? celui qui fait le sujet de cette question de Droit ? nous savons tous les cas ou j'ai déjà dit

fol. 8v°

et qu'il [illegible] inutile de [illegible] en deux [illegible]
en effet que les moyens que l'on [illegible] et
dirent [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] et je crois que M. [illegible]
c'est [illegible] de vous que [illegible] [illegible] [illegible]
il s'est trouvé, il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
de convenir en [illegible] que dans les circonstances [illegible]
[illegible] exposé dans [illegible] [illegible], il [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
préférence.

+ (comme je viens de le dire)

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
" sens est, que malgré la présence de la [illegible] de
" l'enfant, il est toujours [illegible] de porter les
" mains dans la matière, puisque M. de Rossetti
" convient [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
" l'enfant, nous ne [illegible] [illegible] [illegible]
" [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
" parallèle, car je n'ai [illegible] [illegible] [illegible]
" [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
qu'il y avoit à prendre [illegible] [illegible] [illegible]
un enfant lorsque [illegible] [illegible] [illegible]
de toucher à la [illegible], d'ailleurs [illegible] [illegible]

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

+ que sur

" il ne paroît pas que Mr. Leroux ait encore décidé
" pour le fer rouge que M. Vermandois a oublié, je prie
l'académie de faire attention que M. Leroux a attribué

§ 61.

47.e

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

† Rich Dufour

28.me

Medecine et chirurgie avec l'Examen de la force
Pouls latéral + avec de celui de la Colonne vertébrale
la tête empêchoit entièrement le progrès de cette
recherche, je fis mettre la malade dans une situation
convenable et avec la branche radiale du Sphygmo-
graphe inversement + appliquée à l'extrémité de la tête de l'
l'enfant, je changeai la position de la face et la
mis en dessous en ramenant en bonnet de l'autre
côté, je posai la deuxième branche chargée
d'un poids sujette à glisser sur l'enfant pour
cette méthode la force n'était point inutile, ni la
recherche si l'on est de la tête ne fournit point
il n'y avait aucun déchirement aux parties de la
femme et elle s'endormit à heure après chez elle
depuis j'ai appris qu'elle a plusieurs fois
avec le forceps dans des cas semblables ou dans
d'autres qui exigeaient des explications et il n'est
arrivé aucun accidents chez la Mère ni aux Enfants
à ce il résulte que M. Lacau n'a pas raison de
dire que quelques habiles accoucheurs ont
cet instrument, il est très-nécessaire à plusieurs

Renvoyons aux Réflexions de M. Lacau

+ Voir Oreille sous le Pubis et l'autre sous les Lombes

Ou Dans le sens opposé

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

de Saviard - le dernier a eu occasion de
parler de la version qu'il relève de la Sœur Boivin qui
donnait aux femmes comme s'étant inventé cette
Salutation qui nous fasse voir qu'il ne connaissait
pas bien entièrement dans la Compagnie
de M. Louvet p. 123. on trouve au contraire
termes qui ont été changés et rapportés
qu'il a été dilater les parties dans l'opération
des enfants. Comment vient il que ce
qui a pu être la précaution de dilater les parties molles
lors de l'introduction de la main dans l'accouchement
dans la matrice ? et qui n'a pas empêché
précaution ait nécessairement pour conséquence
de la relâcher et de faciliter les accouchements dans
lesquels on a pour but de ne rien faire ? de
troisième point de cette question à traiter
d'après Levret, il dit qu'on doit se servir de la
les précautions de prendre celui qui n'a pas de la faire
entrer de la matrice, de l'un ou de l'autre côté de
la face de l'enfant le dernier pour le faire
venir, il en résulte que dans l'opération que l'enfant
est obligé de se faire pour [illegible]

" la Cuisse et l'Epine du pied, la plus saillante
" sur le cou du pied, elle est presque vis à vis
" jointe à celle de la Cuisse et distante qui ne
" manquent pas d'arriver quand on les fait de
" ce nouveau bois employé, ajoutez à cela que de
" bon dans cet exposé, si on en excepte l'attention
" de donner exactement de saisir le point droit de
" pose fonce au pied gauche pour cet effet, il faut
" d'avertir que lorsqu'on pose la semelle du côté de
" la fesse, il importe peu que le pied en prenne
" par exemple la moitié de la jambe et la moitié de son dessous
" toujours peu dessus la ventrière de l'estomac et
" conséquemment laissera son talon naturel de la
" flexion et Cède en quoi ne manque pas celui
" ou celle qui fait retourner en Enfant; ou en donne
" la surveillance? il gît dans le choix de l'ouvrier à
" Cuisse et M. Lacaze, et cela établi, il importe
" de les surveiller à cette méthode comme s'il
" l'avait inventée, puisqu'il arrive qu'il ne saurait
" en faire un qui ait ce mérite de précaution
" qui en expose détaillé les utilités; il faut qu'il soit
" par les ouvrages de M. Lacaze, 6. 16, et 17.

1.re)

Leuret d. 134. de son compendium.

Dans la 1.re Reflexion M. Leuret dit qu'il a proposé au pied qu'il allait le couper (Dans)
il a cru reconnaître et qu'il pense l'avoir reconnu
au pied qu'il est effectivement reconnu et
changeant de couleur sur le lieu de l'opération, ce changement
qui est très grand, comme chacun peut s'en convaincre,
est grandement propre à faciliter la recherche,
mais ce n'est pas là ce qu'on veut; il faut
reconnaître avant l'opération
sur le pied vivant lorsque ce pied est encore
renfermé dans son enveloppe, surtout lorsque cette
Epizoïa est occupée en partie sous la Peau, et non
soupçonnée qu'on a dit bien, mais
était une expression de M. Leuret pour dire
sur le pied renfermé encore dans la matrice;
principal point, sans quoi l'aide de l'acquit
n'est jamais sûr de ce qu'il est à faire lorsque il s'en
rend maître. Si M. Leuret a pu reconnaître sur
le pied de l'enfant lorsque celui ci est encore
renfermé dans la matrice, pourquoi ne pourrait
on pas? Il pourra être utile de s'y exercer? Il

Seroit-ce aussi [illegible]

Réflexion. Il n'y a [illegible]
la tête de l'[illegible] ouvre qu'il tire le pied, et
il est très-difficile de [illegible]
avec d'autant plus de raison que [illegible]
toujours bien trouvé toutes les fois que j'ai [illegible]
[illegible] cette partie de [illegible]

Réflexion sur [illegible]

Il faut dire que [illegible] le pavillon
[illegible] à examen de la veinbite il est-il
[illegible] que le dernier [illegible] ?
côté, et prouve le premier, il nous apprend encore
[illegible] que tombe cette partie de la veinbite ? sur quoi elle
est-elle exposée ? quelles sont les [illegible]
[illegible] à l'usage des principes qu'on a établis
ci-dessus ? il faudroit les [illegible]
faire d'un point auquel on se seroit rien a
dire. [illegible] vers les frères [illegible]
dans les observations qu'il [illegible]

l'observation rapportée par M.

ACADEMIE Nationale DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

... avec les p.es [illegible] avec le p.re
... qui y dit il de la cette extension [illegible]
... et les Corps étoient [illegible] explosion de
... opposé à leur [illegible] extension. [illegible]
... opposé [illegible] pour répondre [illegible] j'ai dit dans
... [illegible] cette [illegible], mais [illegible] ne peut se soutenir
... sous [illegible] que pouvoit répondre M.
... [illegible] après [illegible] dans la suite de la
... démonstration de cette Loi sur les ressorts et les
... accidens [illegible] mais [illegible] avec [illegible] la boule,
... mais à peu près semblable à celui qu'il le
... verse comparer, il prend encore la précaution
... de [illegible] la pesanteur qui lui pouvoit servir de
... et de soutenir celui qui détruiroit son édifice
... en effet [illegible] 3. et comme avec
... [illegible] que la tête de l'enfant qui s'applique
... le visage avoit [illegible] et que ce fut de cette [illegible] que le Médecin [illegible]
... entendre [illegible] pour aller chercher
... un des pieds dans la [illegible] et [illegible]

35eme

Dans le Sens naturel de la flexion de l'epine,
donc la resistance qu'il eut a tirer le pied et
la facilité qu'il eut de rentrer dans la Matrice
lorsqu'on l'eut abandonné a lui même ne seroient
pas comme le Suppose M. Jean de ce que le pied
a été tiré en arriere, mais de ce que la tete
qui remplissoit le vagin ne pouvoit plus reculer
et que la Situation des Epaules ne pouvoit
pas etre changée

M. Levret a donc raison de mettre au bas
de la p. 5eme en notte, lorsque la tete est
dans le vagin il n'est plus tems d'aller
chercher les pieds, on n'y revoit jamais
parce que la tete ne peut plus rentrer
dans la Matrice :

Si M. Jean n'eut pas tronqué cette
portion Essentielle de l'observation donnée
par M. Levret. il auroit été a l'abri de
tirer des fausses Consequences

Resumé

Il resulte de mes remarques Essentielles sur
le memoire de M. Jean

1°. que la premiere de ses observation ne repond

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

3 Gene.

point au bras ny etoit par dit que les Epaules
de lenfant fussent lune Sur los Sacrum et lautre
Sur le pubis comme dans celle de Mad.e Boffatin
auec laquelle elle est mise en comparaison —
2°. que de deux autres observations de M. Beau vu
des enfants est venu mort et lautre Estropiée
que d'ailleurs elles Sont en partie contredites
par les personnes qui ont donné les premiers —
Secours aux femmes qui en font le Sujet.

3°. Quil nest pas Necessaire de porter la main
dans la matrice pour toucher une femme —
en travail, quil Suffit de la faire auec un
ou tout au plus deux doigts, mesme pour —
reconnoitre la position delenfant et quelle
partie il presente

4°. Que dans la description de la Situation —
quil donne aux femmes dans les accouchements
laborieux dont il est question, il ny a de bien
que la Mauvaise position du derriere —
Entierement hors du lit et ne portant
Sur rien.

87.e

5.° qu'il laisse devinez dans ses reflexions
si c'est dans la matrice ou dans le vagin qu'il
porte le Lac qu'il grasse au pied de l'Enfant.

6.° qu'il est bien prouvé que si M. Séan ne
repousse comme il le dit la tête de l'enfant
qu'après avoir grasé le Lac au pied, il court les
risques de mutiler sa tête et de lui faire perdre
la vie si cette tête est avancé et grée des grandes
Levres Lorsqu'il va chercher le pied.

7.° que quoiqu'il ait raison de faire observer
qu'il ne faut pas saisir l'Enfant du côté de son
Epine, il n'est pas endroit de s'approprier
cette methode qui est celle de tous les bons
Praticiens, et qu'il s'est trompé lorsqu'il a cru
avoir remarqué dans une des observations des
oeuvres de M. Levret, une faute semblable à
celle qu'il reproche à M. Jard.

8.° que lorsque M. Séan a eu recours à cette methode,
ce n'a jamais été que lorsque la tête de l'Enfant
étoit encore pour la plus grande partie dans le
grand Bassin, et c'est à cette occasion que j'avois

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

et repetté d'après M. Levret qu'il n'en perd
tems de retourner un Enfant lorsque sa tête est
entierement dans le vagin surtout si les Eaux
sont ecoulées.

2.° que M. Séau a d'autant moins de raison de
prendre l'usage du forceps dans les cas de l'espece
dont il est question, que dans ses
observations il n'en fournit point de semblable
quoiqu'il s'efforce, mais en vain de le prouver.

3.° que le forceps n'est point comme le prétend
M. Séau, surtout dans des mains habiles &
accoutumées à s'en servir, un instrument meurtrier,
qu'il ne contond ni ne déchire les parties des
femmes, qu'il ne fracture point les os de la tête
des Enfants sur lesquels il agit, qu'il est un
moyen salutaire quand on sait s'en servir à
propos et à tous égards; combien de Meres &
d'Enfants ne lui doivent ils pas la vie, qu'ils
auroient peut être perdu les unes et les
autres par tout autre procedé? J'en ai
donné une observation dans ce Memoire).

39.

Jl merente a prier l'academie de
vouloir bien examiner Si comme le dit M.
Béau on ne peut s'empecher de regarder
mon cas pour rare comme un peu hazardé,
je me soumets a son Jugement et je me
joins a luy pour l'apurer que je
m'estimerai heureux Si elle daigne
applaudir a mon Zele et me tenir compte
De mes Efforts

Vermont

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE